

Examen de certification complémentaire Secteur « enseignement en langue vivante étrangère d'une discipline non linguistique (DNL) »

Session 2014

Rapport du jury et conseils aux futurs candidats

Rapport rédigé par Mme Sylvie LUYER-TANET,
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais
en charge de la coordination académique des LVE, présidente du jury

Pour aider les futurs candidats à mieux préparer non seulement l'examen de certification complémentaire mais aussi – et surtout – leur travail, une fois la certification obtenue, dans le cadre d'une SELO (section européenne ou de langues orientales), d'un module européen facultatif hors SELO¹ ou encore dans le cadre de l'ETLV² (enseignement technologique en langue vivante), le rapport sur la session 2014 a été enrichi d'une seconde partie rappelant les attendus de l'examen et de l'enseignement en SELO et présentant des conseils utiles pour les candidats.

Sommaire :

I : Compte-rendu de la session 2014

Introduction

1. La composition du jury... p.3
2. Les candidats... p.4
3. Les langues et les disciplines représentées... p.4
4. Les résultats... p.5
5. Bilan général de la session... p.6

II : L'examen... et après !

1. L'examen... p.8
2. Conseils aux futurs candidats... p.9
 - 2.1. La rédaction du rapport ... p.9
 - 2.2. L'exposé liminaire ... p.9
 - 2.3. L'entretien ... p.10
3. Pour aller plus loin... p. 11
 - 3.1. Connaissances sur l'enseignement en SELO... p.11
 - 3.2. Maîtrise de la LVE et des cultures associées... p.12

Conclusion

¹ La certification complémentaire en DNL permet aussi d'intervenir hors SELO sur des ateliers ou modules d'enseignement en langue étrangère. Ce type d'enseignement, encouragé depuis 2010 dans le cadre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique (BOEN spécial n°1 du 4 février 2010) peut prendre tout son sens dans les établissements où n'existe pas de SELO ou répondre à une demande d'élèves qui ne souhaitent / peuvent pas être inscrits en SELO mais font preuve d'un intérêt particulier pour les langues étrangères et les cultures qui les portent. Bien entendu, les enseignants impliqués dans ce genre de dispositifs veilleront, avec leur direction, à ce qu'il n'y ait pas de confusion avec les SELO dûment ouvertes puisque seules ces dernières permettent de présenter des élèves à l'épreuve spécifique du baccalauréat.

² Quoique la certification ne soit pas exigible pour cet enseignement, les professeurs des disciplines technologiques concernées (STI2D, STD2A, STL) pourront y trouver une reconnaissance de compétences (essentiellement linguistiques dans ce cas) légitimant leur intervention dans l'ETLV.

I. Compte-rendu de la session 2014

Introduction :

37 candidats de l'académie de Poitiers s'étaient inscrits pour la session 2014 de l'examen. 33 se sont effectivement présentés et 21 ont été admis.

Après le fléchissement de 2013, ce retour à un nombre de candidatures relativement conséquent confirme l'intérêt pour l'enseignement en sections européennes ou de langues orientales (SELO). Quelles qu'aient été les motivations des professeurs à l'inscription (souhait de faire évoluer une carrière, réponse à l'incitation d'un chef d'établissement désireux de pourvoir un poste, projet mûri en équipe) la plupart ont montré lors de l'examen une détermination réelle et fait état d'un travail de préparation solide. Le jury tient à saluer ici l'effort fourni par ces enseignants dont l'ambition pour les élèves est une préoccupation forte.

Parmi les candidats de 2014 se sont présentés des professeurs ajournés précédemment qui, loin de se décourager, avaient « rebondi » en tirant des enseignements de leur échec, sollicitant au besoin les corps d'inspection pour réorienter leur travail et, le cas échéant, s'inscrivant à des stages de langues (stages du CIEP notamment) pour progresser dans ce domaine. Le jury a apprécié le travail effectué et félicite tout particulièrement ceux dont les efforts ont porté leurs fruits.

Il est sans doute utile de rappeler le sens de la note attribuée. Si le texte de cadrage précise qu'un 10/20 autorise la délivrance de la certification complémentaire, l'obtention d'un 8 ou d'un 9 doit être comprise comme un encouragement à retravailler. En revanche, une note faible pose la question de l'opportunité d'une nouvelle présentation avant un délai important permettant de se mettre à niveau. Signalons au passage que la note attribuée aux admis porte aussi un message : l'échelle de 10 à 20/20 montre la marge restant à combler.

C'est souvent la compétence linguistique qui demeure perfectible et tous doivent être conscients que seule une pratique régulière intensive de la langue permet d'entretenir un niveau de maîtrise correct. Le niveau attendu en LVE reste *a minima* le B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)³ même s'il est vivement recommandé de faire le nécessaire pour progresser jusqu'au C1 ou au C2.

On trouvera dans le CECRL (p.25) un tableau présentant l'échelle globale des niveaux de compétences mais on peut déjà reprendre ici les définitions synthétiques du B2, niveau supérieur de la catégorie « utilisateur indépendant » et du C1, niveau inférieur de la catégorie « utilisateur expérimenté » :

B2 : Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension, ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

C1 : Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment avoir besoin de chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

En ce qui concerne les résultats chiffrés, la moyenne des présents était cette année de 13,3. Pour mémoire, elle était de 10,6 en 2013, de 11 en 2012, de 13,3 en 2011. Un 20/20 a pu être attribué à un candidat germaniste que le jury tient à féliciter tout particulièrement ! On ne peut que se réjouir de ces résultats, qui donnent à penser que les conditions d'apprentissage tout autant que les modèles de langues offerts aux élèves seront de qualité dans les classes où exerceront les lauréats.

Le jury remercie chaleureusement les services de la DEC (Division des Examens et Concours) de Poitiers pour leur aide dans la mise en place de l'examen. Un remerciement tout particulier doit être adressé à Mme Françoise Brunet qui avec compétence, patience et bonne humeur, suit le dossier des certifications depuis plusieurs années.

Sylvie Luyer-Tanet, présidente du jury

³ Publié en 2001, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Apprendre, enseigner, évaluer* est le fruit d'un travail de recherche de grande ampleur mené par des experts du Conseil de l'Europe. L'ensemble des programmes d'enseignement de LVE français y est dorénavant adossé et l'évaluation dans les examens et certifications nationales y est référée. Les principales innovations introduites dans l'enseignement des langues par la prise en compte du CECRL sont à connaître ; on en trouvera une présentation synthétique sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-ccerl.html>

1. Composition du jury :

L'examen s'est déroulé cette année sur trois jours, fixés en fonction des disciplines et des langues. Quatre commissions ont fonctionné en anglais (trois en anglais général et une en anglais professionnel) et une commission a été mise en place dans chacune des autres langues. Chacune était constituée de deux à trois membres : un inspecteur (IA-IPR ou IEN EG) de la langue concernée, un inspecteur de la discipline non linguistique (DNL) et / ou un professeur enseignant cette DNL ou une discipline voisine en SELO.

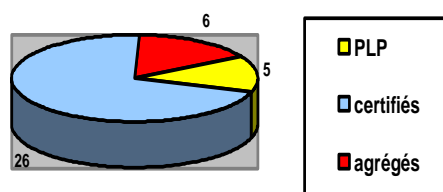
Inspecteurs de langue	Inspecteurs des DNL représentées	Professeurs
Mme Sabine ALIGE IEN EG lettres-anglais	M. Franck ANXIONNAZ - IEN ET/EG STI	Mme Odile BELROSE
Mme Thérèse BEHROUZ IA-IPR d'allemand	M. Estève AUBOUER - IA-IPR Économie et gestion	M. Laurent BERTEAU
M. Daniel BIANCHET IA-IPR d'anglais	M. Philippe BERTON - IEN ET Économie-gestion	Mme Marielle BRUNET
Mme Sylvie LUYER-TANET IA-IPR d'anglais, coord. LVE <i>présidente du jury</i>	Mme Cécile BETERMIN - IA-IPR Histoire-géographie	M. Matthieu CHOSELLER
Mme Olinda PIRES-TAVARES IA-IPR de portugais	Mme Nadège BIGOT - IA-IPR Sciences physiques	Mme Noémie DIAZ
Mme Marie-Claude REYNAL IA-IPR d'anglais	M. Claude CHAIGNE - IA-IPR STI	Mme Marie Anne DUPUIS
Mme Valérie VIDAL IA-IPR d'espagnol	M. Bruno DE MARTEL - IA-IPR Sciences Physiques	M. George GOLIGER
	Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU - IA-IPR Philosophie	M. Jean-Denis HOUSSAY
	M. Philippe GARNIER - IA-IPR STI Biotechnologies	Mme Sylvie LALLET
	M. Thierry MARCHIVE - IA-IPR EPS	Mme Anne METZGER
	M. Laurent MARIEN - IA-IPR Histoire-géographie	Mme Myriam POITEVIN
	M. Vincent RICOMET - IA-IPR Mathématiques	M. Bruno POUPAULT
	Mme Michèle VINEL - IA-IPR EPS	Mme Marie SOURDAIS

2. Les candidats :

36⁴ candidats s'étaient inscrits à la session 2014 de l'examen et 32 (18 hommes et 14 femmes) se sont effectivement présentés.

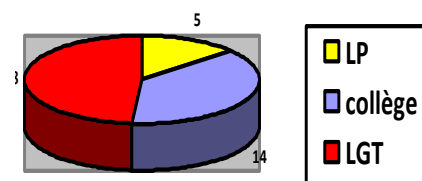
- Répartition par grade :

- o 5 PLP
- o 25 certifiés
- o 6 agrégés



- Répartition par établissement d'exercice :

- o 5 enseignants de LP
- o 14 enseignants de collège
- o 17 enseignants de LGT



3. Les langues et les disciplines représentées :

Cinq LVE (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais) et 17 DNL différentes étaient représentées.

⁴ L'un des candidats s'étant présenté à l'examen dans deux langues différentes, nous considérerons dans la suite de ce rapport qu'il y avait en fait 37 candidats. Cette personne était bien en effet deux fois candidate.

Le tableau suivant fait apparaître la **répartition par LVE et DNL** :

		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Total
Biochimie			1				1
Documentation			1				1
Economie et gestion	commerce et vente		2				2
	Comptabilité			1			1
	Management		1				1
	Informatique		1				1
EPS			2	1			3
Histoire et géographie		1	6	2			9
Maintenance des véhicules			1				1
Mathématiques			2	1	1		4
Philosophie			0			2	2
Sciences physiques			3				3
Services et commercialisation			1				1
Sciences Economiques et Sociales			1				1
Sciences de la Vie et de la Terre			4				4
Technologie			1				1
Vente			1				1
Total		1	28	5	1	2	37

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'**évolution des inscriptions sur les dernières années** :

Session	Total inscrits	Répartition par langues						Nombre de DNL	
		allemand	anglais	espagnol	italien	chinois	portugais		
2005	S. dérogatoire	31	8	19	4	0	0	0	11
	Examen	10	1	7	2	0	0	0	7
2006		34	4	18	11	1	0	0	6
2007		37	5	30	2	0	0	0	14
2008		45	0	30	13	2	0	0	12
2009		34	3	25	5	1	0	0	12
2010		40	7	25	6	1	1	0	16
2011		49	3	32	12	2	0	0	17
2012		38	5	27	6	0	0	0	12
2013		27	2	22	2	1	0	0	9
2014		37 ⁵	1	28	5	1	0	1	17

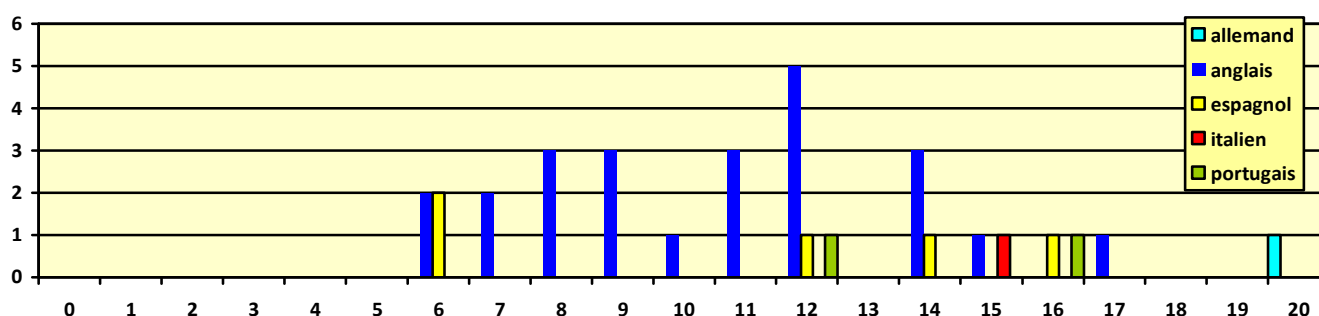
⁵ Cf. note 4 p.3

4. Les résultats :

NB : Les volumes de candidats étant trop faibles pour permettre une exploitation statistique significative, l'ensemble des chiffres donnés est à prendre à titre d'information – à mettre en regard, éventuellement, avec ceux des années précédentes pour notre académie.

- 21 candidats admis sur les 33 présents, soit un pourcentage de réussite de 63,6%
- Une note moyenne de 13,3/20 (allemand 20 - anglais 10,5 - espagnol 10,8 - italien 15 – portugais 14) avec une distribution des notes de 6/20 à 20/20 dont 6 notes égales ou supérieures à 15/20⁶

Le graphique ci-dessous fait apparaître la **répartition des notes par LVE** :



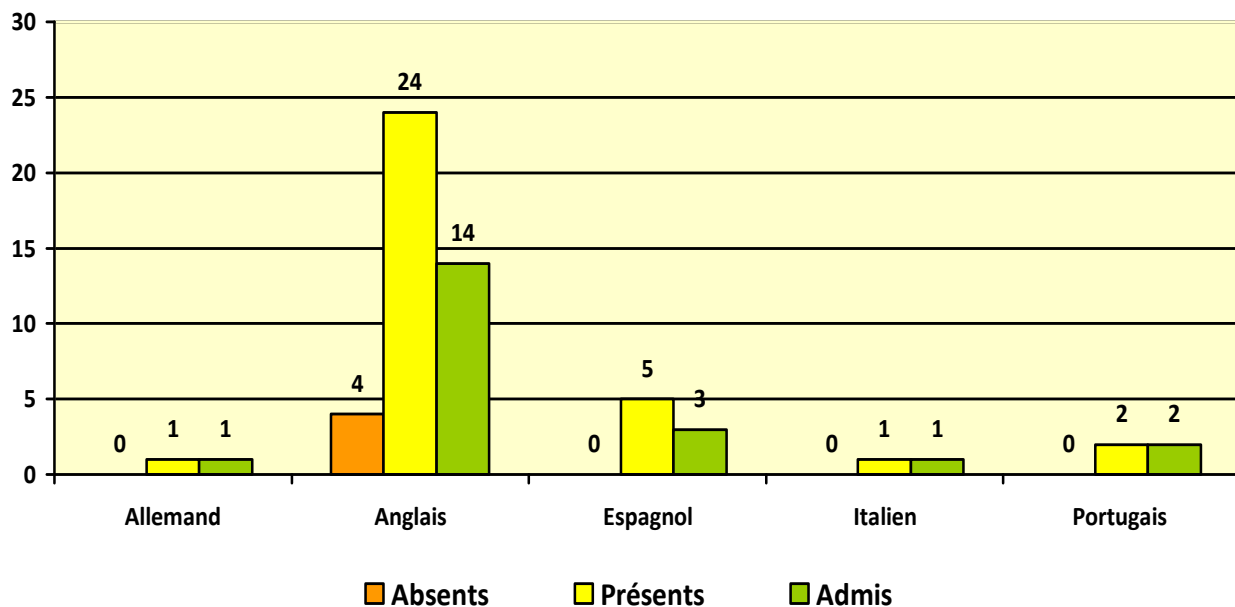
Commentaire : on visualise ici la grande hétérogénéité des niveaux, déjà constatée les années précédentes. Ceci s'explique par la diversité des parcours personnels et professionnels mais aussi la variété des modalités de préparation des candidats.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les **résultats par couples LVE - DNL** :

LVE	Inscrits	Secteur disciplinaire (DNL)	Absents	Admis	Refusés	Pourcentage admis / présents
Allemand	1	Histoire – géographie	0	1	0	100 % (1 sur 1)
Anglais	1	Biochimie	0	1	0	58,3 % (14 sur 24)
	1	Documentation	0	0	1	
	2	Économie-gestion – commerce et vente	1	1	0	
	1	Économie-gestion – management	0	0	1	
	1	Économie-gestion – informatique	0	1	0	
	2	EPS	0	2	0	
	6	Histoire – géographie	1	2	3	
	1	Maintenance des véhicules	1	0	0	
	2	Mathématiques	0	1	1	
	3	Sciences physiques	0	3	0	
	1	Sciences Économiques et Sociales	0	0	1	
	1	Services et commercialisation	0	1	0	
	4	Sciences de la Vie et de la Terre	0	2	2	
	1	Technologie	0	0	1	
1	Vente	1	0	0		
Espagnol	2	Histoire-géographie	0	0	2	60 % (3 sur 5)
	1	EPS	0	1	0	
	1	Mathématiques	0	1	0	
	1	Économie – gestion comptabilité	0	1	0	
Italien	1	Mathématiques	0	1	0	100 % (1 sur 1)
Portugais	2	Philosophie	0	2	0	100% (2 sur 2)

⁶ Rappel : l'attribution de la note minimale 10/20 conditionne la délivrance de la certification

Résultats de la session 2014 toutes LVE



5. Bilan général :

Cette année encore, le jury a constaté une grande hétérogénéité dans la qualité des dossiers remis comme dans celle des prestations orales des candidats. Si certains ont eu à cœur de se préparer à l'examen avec le plus grand sérieux, on regrette que d'autres n'aient manifestement pas pris la peine de se renseigner sur les attentes ni même, dans certains cas heureusement marginaux, de vérifier leur niveau de maîtrise de la langue concernée. En-deçà d'un niveau B2 (selon la classification du CECRL), il n'est pas raisonnable de prétendre enseigner correctement en langue étrangère.

Les candidats les plus motivés avaient su tirer parti non seulement des textes, ressources et conseils mis à disposition (notamment dans les précédents rapports de jury) mais aussi, à défaut de pouvoir effectuer un séjour dans un pays étranger ou en complément de ce séjour, solliciter l'aide de professeurs de LVE, d'enseignants exerçant déjà en SELO ou encore d'assistants étrangers parlant la langue dans laquelle ils demandaient la certification. Ceux qui avaient travaillé avec des collègues linguistes et un chef d'établissement ont été plus particulièrement à même de montrer la qualité de la réflexion engagée sur les enjeux concrets de l'enseignement en section européenne. Les meilleurs candidats ont donc été tout naturellement ceux que motivait un projet non seulement lié à un souhait d'évolution professionnelle personnelle mais aussi et surtout axé sur la valorisation de compétences mises au service des élèves.

Ainsi les prestations les plus convaincantes ont-elles été une fois de plus (voir rapports des jurys des années précédentes sur le site académique : <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?rubrique65> et <http://www.ac-poitiers.fr/examens-vae/certification-complementaire-dans-certains-secteurs-disciplinaires-89226.kjsp?RH=1184922632850>) le fait de professeurs engagés et manifestant une connaissance des structures (SELO) tout autant que de la langue étrangère, les principales attentes concernant :

- la qualité de la langue parlée (fluidité et correction sur les plans morpho-syntaxique, lexical, phonologique...)
- la connaissance des enjeux de l'enseignement d'une DNL en général et de leur discipline en particulier (réflexion sur les parties du programme à privilégier par exemple)⁷
- la réflexion sur la question du lien à établir avec les enseignants de LVE, le travail à mener en équipe, voire l'organisation d'un séjour de classe à l'étranger, d'un projet d'échange réel ou virtuel (via *e-twinning* par exemple)
- la manifestation d'une curiosité vis-à-vis des cultures concernées par la LVE choisie, curiosité allant si possible jusqu'à se renseigner sur la façon dont la discipline DNL est enseignée dans les pays où cette langue est parlée.

⁷ Les textes de cadrage précisent qu'on attend « l'enseignement, dans la langue de la section, de **tout ou partie** d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques » (circulaire N°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée), BOEN N°33 du 3-09-1992)

A l'opposé, le jury a dû refuser les candidats qui n'avaient pas su éviter les écueils suivants :

- maîtrise insuffisante de la langue étrangère (lexique, grammaire, syntaxe et /ou phonologie défailtantes, interférences gênantes avec le français, approximations sur différents plans, absence de fluidité entraînant de nombreux faux départs ou des « blancs » excessivement fréquents dans le discours)
- méconnaissance (et dans le pire des cas, heureusement marginal, ignorance) du cadre institutionnel de l'enseignement en SELO
- confusion sur le rôle de l'enseignant de DNL envisagé comme « professeur de LVE bis » ou encore conception erronée de la place à accorder à la langue maternelle
- manque de réflexion sur les implications de l'enseignement d'une DNL sur les plans didactique et pédagogique, sur l'intérêt du travail en interdisciplinarité (confusion avec la simple mise en place de projets pluridisciplinaires ponctuels par exemple)

Remarques :

- ❖ Comme les autres années, certains candidats mal informés ont cru pouvoir trouver dans l'examen l'opportunité de mesurer leur maîtrise d'une LVE pratiquée occasionnellement dans des contextes divers. Le jury n'a pu que déplorer cette approche qui ne correspond à aucun projet d'ordre pédagogique et témoigne d'une méconnaissance regrettable de la finalité des certifications complémentaires.

L'objectif de la certification complémentaire est en effet de « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours » (BOEN N°39 du 28 octobre 2004). Par conséquent, l'épreuve ne doit pas être conçue comme un « test de positionnement » permettant de connaître son niveau en langue ni, *a fortiori*, comme le lieu de solliciter des conseils pour progresser dans ladite langue.

Il peut être utile de rappeler ici que d'autres examens et certifications existent, qui répondent plus directement à l'attente de tels candidats.

Outre les diplômes décernés par des organismes ou universités connus tels que le Goethe Institut (ZD...), l'institut Cervantes et l'université de Salamanque (DELE...), l'université de Cambridge ou l'Educational Testing Service (PET, CPE, TOEFL, TOEIC...) pour les langues principalement choisies, on peut citer le DCL (Diplôme de compétence en langue)⁸ mis en place par l'Éducation Nationale, pour lequel plusieurs sessions sont proposées chaque année pour 13 langues différentes. Comme expliqué *infra*, il peut être judicieux, en revanche, que les candidats à la certification se présentent préalablement à cet examen pour obtenir un bilan détaillé de leurs acquis linguistiques. En-deçà d'un degré 3 (B1+), l'ampleur du travail à fournir pour une remise à niveau satisfaisante devrait conduire à différer, au moins provisoirement, le projet de candidature.

- ❖ La motivation des candidats les plus performants est souvent liée à un projet concret d'intégration ou d'ouverture de SELO dans leur établissement d'exercice.

Pour éviter tout malentendu concernant ce point important, il convient de rappeler que si l'admission à l'examen est la condition *sine qua non* de l'habilitation à enseigner en SELO, elle ne garantit en rien l'affectation sur un poste en DNL.

Elle ne constitue pas davantage un sésame pour l'ouverture d'une nouvelle SELO dans l'établissement d'exercice du lauréat. Celle-ci ne peut être décidée bien entendu qu'au niveau académique par le recteur, dans le contexte de l'évolution de la carte des formations et suite à l'instruction d'un dossier déposé par le chef d'établissement dans un cadre réglementé.

⁸ Une présentation très détaillée de ce diplôme est disponible sur le site académique à l'adresse suivante : <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?article209>

II. L'examen... et après !

1. L'examen :

La réglementation précise est à retrouver dans l'arrêté du 23 octobre 2013 paru au BO n°7 du 12 février 2004 et dans la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 octobre 2004 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>).

Une annexe apporte des précisions sur l'évaluation :

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- *la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;*
- *la maîtrise de la langue étrangère ;*
On prendra en compte les trois plans suivants :
 - *l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;*
 - *la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;*
 - *la maîtrise du langage de la classe ;*
- *la maîtrise de la bi-culturalité :*
 - *savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;*
 - *connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;*
- *la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;*
- *la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.*



N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.

NB : Le travail doit être engagé bien avant l'inscription (à effectuer dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire pour une session d'examen au printemps suivant).

À l'inscription :

Remise d'un rapport de 5 pages (maximum) dactylographiées :

- titres et diplômes obtenus en rapport avec le domaine de la certification demandée
- expériences d'enseignement et de formation
- travaux effectués à titre personnel ou professionnel
- développement commenté d'une expérience jugée significative

Lors de l'examen :

①

**10 mn maximum :
exposé du candidat**

- formation universitaire et / ou professionnelle reçue dans le domaine concerné
- expériences et pratiques personnelles en lien avec la demande
- motivation et projets éventuels

②

**20 mn maximum :
entretien avec le jury**

- évaluation de la maîtrise de la LVE (partie d'entretien conduite en langue étrangère)
- vérification des connaissances sur le cadre réglementaire de la SELO (contexte d'enseignement, modalités d'évaluation au baccalauréat de l'enseignement dispensé)
- évaluation de l'état de la réflexion menée par le candidat sur les modalités et les enjeux de l'enseignement d'une DNL / de sa DNL
- appui possible sur le rapport remis à l'inscription

2. Conseil aux futurs candidats

2.1. La rédaction du rapport :

En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Le rapport est un écrit professionnel dont la rédaction doit être soignée. À la fois précis et concis, il doit privilégier la présentation d'un parcours et d'une réflexion personnelle en évitant les poncifs sur l'enseignement en langue étrangère copiés à la va-vite ici ou là.

Plutôt que de reprendre le CV disponible sur i-prof comme l'ont encore fait certains candidats de 2014 en se contentant de surligner quelques éléments pertinents, il convient de mettre clairement en évidence, en les illustrant et en les commentant, les étapes du parcours personnel et professionnel qui ont conduit à demander la certification. Le mûrissement du projet et de la réflexion menée par le candidat sont eux-mêmes des éléments qu'il est utile de mettre en valeur : qu'est-ce qui a motivé sa décision de préparer l'examen ? Comment perçoit-il les enjeux de l'enseignement en SELO ? Quelle plus-value en attend-il pour sa discipline, ses élèves, son établissement, et sous quelles conditions de mise en œuvre ?

Ceux qui ont déjà eu l'opportunité de participer à des projets ou de « tester » l'enseignement de leur discipline en langue étrangère peuvent proposer une amorce d'analyse de pratique. Ils ont tout intérêt, par ailleurs, à joindre en annexe du rapport des exemples de supports et, le cas échéant, les bilans auxquels leur expérience a donné lieu. Ces documents, qui pourront faire l'objet de demandes de précisions lors de l'échange avec le jury, seront d'autant plus intéressants qu'ils permettront de constater la maîtrise de la langue écrite du candidat. Un professeur de DNL est amené à distribuer de nombreux supports en langue étrangère ; il est important que ceux qu'il rédige lui-même soient exempts de fautes d'orthographe ou de syntaxe et présentent un lexique riche et adapté.

2.2. L'exposé liminaire :

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Ce qui est attendu ici n'est ni la lecture de notes plus ou moins rédigées ni la récitation d'un texte préalablement appris par cœur. S'il est normal que cette partie prévisible de l'examen soit préparée avec le plus grand soin, le jury ne saurait être trompé par un discours inauthentique dont la qualité et la richesse linguistique apparaissent quelques instants plus tard en décalage total avec les qualités d'expression et le niveau de réflexion réels du candidat lors de l'échange.

En ce qui concerne le contenu, si l'on craint que le jury n'ait plus en tête certains éléments du rapport que l'on estime cruciaux, il peut être judicieux d'y faire allusion ou de les rappeler de façon synthétique pendant l'exposé. Toutefois, le document ayant nécessairement été lu par tous, l'opportunité d'une reprise *in extenso* de son contenu est plus que discutable et il devra s'agir davantage de mettre en perspective les éléments saillants du rapport. Il peut être intéressant, en revanche, de revenir sur certains points parce que, quelques mois après le dépôt du rapport, des éléments nouveaux (expérience de la classe en LVE, évolution de la réflexion suite à des rencontres, des lectures ou une formation) peuvent être intervenus.

Le plus judicieux est d'envisager cet exposé comme une occasion de présenter non seulement sa motivation mais aussi l'état de sa réflexion sur l'apport à attendre d'un croisement de cultures disciplinaires (celle de sa discipline et celle des linguistes) en matière d'enseignement : quels apprentissages souhaite-t-on favoriser par ce croisement ? De quelles compétences disciplinaires et transversales peut-on favoriser ou consolider l'acquisition chez les élèves ? Sous quelles conditions ?

2.3. L'entretien :

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...], d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

La partie menée en langue étrangère est principalement l'occasion pour le jury de juger de la maîtrise de la langue du candidat tant en matière de production que de réception. Rappelons que le niveau B2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) est le minimum exigible pour légitimer l'intervention en SELO. C'est le niveau aujourd'hui attendu d'un élève de fin de terminale en LV1.

Pour s'entraîner à l'interaction, il est recommandé de multiplier les contacts avec les locuteurs natifs (assistants dans l'établissement, voisin ou relation originaire d'un pays où la langue est parlée, à défaut collègues linguistes). Le jury peut être amené à poser en langue étrangère des questions sur les contenus d'enseignement mais aussi sur les modalités de travail en classe. La maîtrise de la langue usuelle de la classe (consignes courantes de gestion des activités) comme celle du lexique plus spécialisé (champs lexicaux propres à la discipline) sont des pré-requis évidents : il en va de la crédibilité même de l'enseignant face à ses élèves.

Le jury s'attache bien entendu à vérifier la connaissance des textes réglementaires cadrant l'enseignement en SELO et les modalités d'évaluation des acquis des élèves en fin de classe de terminale et au baccalauréat. Il complète cette vérification par celle de connaissances plus poussées des enjeux de cet enseignement particulier. Les candidats devront donc s'être interrogés sur les implications du croisement disciplinaire central au dispositif. Loin d'être une transposition (pire, une traduction ?!) du cours en langue étrangère, la séquence de DNL suppose une réflexion didactique et une mise en œuvre pédagogique spécifiques. C'est non seulement le choix des supports et de leur traitement qui doit être pensé autrement mais aussi l'organisation du travail en classe qui doit être vue sous un angle et avec des objectifs différents. On ne saurait trop insister pour que les candidats à l'examen de certification aillent observer des cours de langue et s'entretenir avec les linguistes de leur établissement pour mieux comprendre le contexte dans lequel s'enseignent les LVE aujourd'hui et envisager à leur tour de concevoir des situations d'enseignement-apprentissage favorisant la prise de parole en continu et en interaction (entre élèves), donner aux élèves des occasions de comprendre et produire de l'écrit en langue cible. Sans transformer le cours de DNL en cours de langue « bis » (le professeur de DNL enseigne en anglais mais c'est le linguiste qui enseigne l'anglais), il pourra parfois être judicieux de s'attacher à faire émerger une conscience des différences d'appréhension de concepts centraux à la DNL enseignée. On attirera donc l'attention sur la façon dont ces derniers sont véhiculés par la langue étudiée. Le cas échéant, mais avec moult précautions pour ne pas compromettre le bain linguistique, une comparaison avec le français pourra être pertinente⁹.

Concernant la mise en perspective de l'enseignement en DNL, on peut conseiller aux candidats de consacrer une partie de leur préparation à une recherche sur le statut et les modalités d'enseignement de leur discipline dans les pays où est parlée la langue qui les intéresse. Cette aptitude à la décentration et cette ouverture au culturel sont des qualités dont la manifestation pourra être appréciée par le jury.

⁹ A l'inverse, il pourra parfois être intéressant en DNL de s'appuyer sur la « transparence » supérieure de certains termes techniques en langue étrangère (par exemple l'expression *one to one function* qui traduit en anglais très simple le français *bijection*, la construction des mots en allemand qui explicite des termes français opaques pour qui n'en maîtrise pas l'étymologie, etc.).

Naturellement la dimension interdisciplinaire de l'enseignement en SELO devra avoir été pensée et les candidats devront avoir envisagé la mise en place de projets collaboratifs avec leurs collègues, que ce soit pour préparer, accompagner puis exploiter des stages à l'étranger (Comenius, Erasmus+, Léonardo en LP, partenariats envisagés avec des financements européens, OFAJ, etc.) ou pour organiser des travaux communs en établissement. Une SELO ne vit véritablement que si des projets d'équipes y sont bâtis au service des apprentissages des élèves.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury [...] d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...] d'enseignements ou d'activités en rapport avec [le secteur disciplinaire concerné].

3. Pour aller plus loin :

3.1. Pour acquérir / développer des connaissances sur l'enseignement en SELO

Le premier lieu de formation à envisager est l'établissement d'exercice même. S'il y existe une SELO, il sera indispensable d'engager le dialogue avec les collègues qui y enseignent déjà.

Les candidats ne devront pas hésiter non plus à développer des échanges avec les linguistes et assister à des séances « ordinaires » en LVE si possible. Ceci leur permettra d'observer les gestes professionnels de collègues éminemment soucieux de concevoir des situations favorisant la mise en activité des élèves pour développer chez eux des compétences de communication. Ce sera aussi l'occasion de prendre conscience de ce qu'il est judicieux de mettre en place pour tenir compte du décalage observé entre les compétences de réception et celles de production (les élèves comprennent davantage que ce qu'ils sont capables de formuler eux-mêmes ; le lexique « actif » est d'un volume inférieur au lexique « passif »).

Pour les professeurs concernés par l'ETLV, observer des séances de co-enseignement en première et terminale de série technologique permettra de mieux se projeter dans ce contexte et d'en percevoir plus clairement l'impact positif sur le travail des élèves tout autant que les difficultés.

Parmi les lectures incontournables figurent :

- les pages consacrées à l'enseignement en LVE et à l'ouverture internationale sur les **sites académiques** (sur le portail langues de l'académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique9>, <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?rubrique65>, http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais_lp/spip.php?rubrique23)
- celles dédiées à l'enseignement des DNL en SELO, avec une attention toute particulière aux contenus du très riche **site d'accompagnement institutionnel Emilangues** : <http://www.emilangues.education.fr/>
- les divers textes cadrant l'enseignement de DNL et les épreuves d'examen (baccalauréat) :
 - o **BO n°33 du 3-09-1992** sur la mise en place des SELO dans les établissements du second degré
 - o **BO n° 24 du 12-06-2003 et n°16 du 21-04-2005** sur l'attribution des indications « section européenne / de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats GT et professionnel.
 - o **BO n° 42 du 13-11-2003** sur l'évaluation aux baccalauréats GT et professionnel
 - o **BO spécial n°1 du 4-02-2010**

On pourra également lire avec profit divers rapports publiés depuis la création des SELO :

- rapport d'août 2000 de l'IGEN de langues vivantes, consultable à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuro.htm>
- rapport de 2007 de l'IGEN (groupe des sciences physiques et chimiques, fondamentales et appliquées) : http://media.education.gouv.fr/file/Rapports/60/5/Rapport_SE_definitif_22605.pdf
- rapport de 2010 sur l'enseignement des SVT en DNL : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2010/14/6/2010-135_325146.pdf
- documents ressources Eduscol pour l'enseignement des mathématiques en LVE : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/84/4/doc_ress_DNL_math_v4_relu_Sd_212844.pdf
- ...

3.2. Pour rafraîchir / développer / entretenir sa maîtrise de la LVE et des cultures associées

Tout ce qui favorise l'indispensable pratique de la langue est à développer.

- Saisir toute occasion de séjourner dans un pays où la LVE est parlée : vacances, stages professionnels, participation aux programmes de mobilité européenne ou internationale développés pour les enseignants, programmes Comenius, Jules Verne, etc. Le portail langues du site académique de Poitiers communique dès sa publication toute information pertinente dans ce domaine ; prendre l'attache du DAREIC (délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération) peut être très utile également.
- Privilégier les contacts et échanges avec les locuteurs natifs (assistants, membres de communautés linguistiques installées en France...)
- Lire, écouter, parler dans la LVE, regarder des DVD en V.O., etc.
- Se procurer des manuels et du matériel pédagogique utilisé dans les pays où la langue est parlée pour découvrir comment la discipline est appréhendée par d'autres cultures, comparer les méthodologies.

Conclusion :

La préparation à l'examen de certification complémentaire suppose une motivation et un investissement importants, à l'instar de l'enseignement en SELO (ou en atelier / module en LVE) qu'autorise l'obtention de cette certification.

Que soient félicités ici les lauréats de la session 2014 et encouragés ceux qui se présenteront en 2015.

Que tous soient remerciés pour l'effort de réflexion fourni pour envisager un enseignement ciblant le développement de la curiosité vis-à-vis de l'autre et l'ouverture à sa culture, en tirant parti de l'appétence des élèves pour une LVE et une discipline.



Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (Conseil de l'Europe 2001)

		A Utilisateur élémentaire	B Utilisateur indépendant	C Utilisateur expérimenté
		A1 Introductif ou découverte	B1 Niveau seuil	C1 Autonome
		A2 Intermédiaire ou de survie	B2 Avancé ou indépendant	C2 Maîtrise
UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.		
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.		
UTILISATEUR INDEPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.		
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.		
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.		
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.		

Tableau 1 - Niveaux communs de compétences – Échelle globale